

*Le Premier Ministre*

Paris, le - 2 MAI 2016

Madame la Ministre,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste.

Les évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2016 à poursuivre notre effort collectif en ce sens. L'objectif de ces évaluations est en effet de réinterroger les politiques publiques, leurs résultats, leur utilité et leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires, et d'identifier leurs marges d'amélioration et d'évolution. Ces évaluations s'inscrivent par ailleurs dans une logique démocratique d'association des parties prenantes de la politique évaluée et de transparence quant à leurs objectifs, leur déroulement et leurs conclusions.

J'ai décidé de retenir votre proposition de réaliser une **évaluation de la mixité des métiers**. La conduite de cette évaluation est placée sous votre autorité et responsabilité pour être conduite dans le cadre et selon les modalités que vous avez précisés dans la fiche jointe. Je demande par lettre séparée au chef de service de l'inspection générale des affaires sociales de bien vouloir désigner les membres de ses services qui en assureront la réalisation, le cas échéant en association avec des experts ou évaluateurs externes à l'administration que vous choisirez de solliciter.

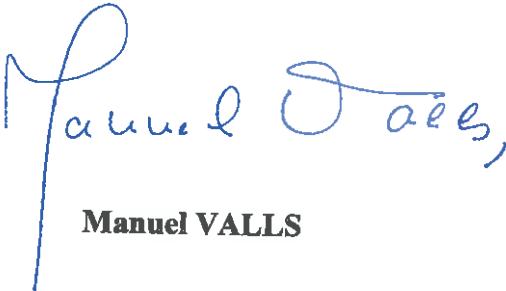
Conformément à la méthodologie élaborée par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et pour garantir l'appropriation des travaux, je vous saurai gré de réunir et de présider à trois reprises au moins, un comité d'évaluation qui sera composé des principales parties prenantes et auquel la maîtrise d'œuvre présentera ses travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic, ainsi que les scénarios de transformation qu'elle proposera. En outre, parce que la thématique s'y prête particulièrement, je souhaite que cette évaluation donne lieu à l'organisation d'un temps de débat public sous la forme d'ateliers de citoyens que vous pourrez convoquer sur la base du diagnostic remis par la mission d'évaluation.

.../...

**Madame Laurence ROSSIGNOL**  
Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes  
40 rue du bac 75007 Paris  
75700 PARIS

Tout au long de la mission, je souhaite que le SGMAP puisse rendre compte à mon cabinet de l'avancement des travaux engagés et de leur bon déroulement ; à cet effet, le cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, placé auprès de moi, sera votre interlocuteur privilégié.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.



**Manuel VALLS**

Copie à :

- ✓ Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ✓ Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- ✓ Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification
- ✓ Monsieur le chef de service de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS)

## Fiche de cadrage

**Ministère pilote de l'évaluation : Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes**

**Autres ministères concernés :** Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

### Politique ou action publique à évaluer

#### 1. Finalités, principaux objectifs de la politique ou action à évaluer :

Seuls 12 % des métiers sont aujourd'hui mixtes, c'est-à-dire présentant plus de 40 % de personnes de chaque sexe exerçant la profession. Facteur de lutte contre la ségrégation professionnelle limitant la liberté pour chacun et chacune de choisir sa voie professionnelle, la mixité dans les filières de formation et les métiers est aussi un levier d'amélioration de l'emploi et la compétitivité.

Pour répondre à cet enjeu, le gouvernement a fixé un objectif d'un tiers de métiers mixtes à horizon de 2025. Cet objectif s'est traduit en 2014 par le lancement d'une plateforme d'actions pour la mixité des métiers avec une trentaine de partenaires (Régions, entreprises, fédérations professionnelles) et déclinée autour de 7 engagements (dont certains avaient déjà débuté auparavant) :

- 1/ Rendre toutes les orientations professionnelles possibles, aux yeux de tous ;
- 2/ Mettre la question de la mixité au cœur du nouveau service public régional de l'orientation ;
- 3/ Faire basculer dans la mixité 10 secteurs d'activités clés ;
- 4/ Faire de la révision quinquennale des classifications de branche un moment de progrès pour la mixité ;
- 5/ Agir sur les causes de la non-mixité ;
- 6/ Mobiliser la commande publique comme levier de promotion de la mixité, notamment dans les grands chantiers ;
- 7/ Développer de concert une communication positive et partagée.

Cette impulsion nationale conforte les initiatives menées dans le domaine de l'éducation ou du numérique, à travers notamment la convention interministérielle 2013-2018 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, ou la mise en place du plan « mixité et numérique ».

Plus largement, l'enjeu du développement de la mixité impose de rompre avec les stéréotypes et des représentations intériorisées qui structurent les manières de penser et obèrent la capacité de mobilisation, individuelle et collective, des personnes.

#### 2. Principales parties prenantes de l'action à évaluer (services de l'État, centraux et déconcentrés, opérateurs nationaux et locaux, collectivités, organismes de sécurité sociale, etc., liste préfigurant la composition du futur comité d'évaluation) :

- Trois ministères à titre principal : le MFEDF, le MENESR, le MTEFPDS
- Le SGMAP
- Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
- Le CESE (délégation aux droits des femmes et à l'égalité)
- Les Régions
- Pôle Emploi
- Les OPCA
- l'ONISEP
- La Fondation FACE
- Représentants d'entreprises et de fédérations professionnelles
- Missions locales
- Représentants des universités (CPU)
- Autres associations spécialisées (ex : Femmes et sciences, Femmes ingénieurs)

Le comité de pilotage de la plateforme, ou une émanation de ce comité, peut être utilisé comme comité de pilotage de l'évaluation.

#### 3. Principales données financières relatives à l'action à évaluer (ordres de grandeur) :

Impossible à quantifier à ce stade. Une valorisation serait utile dans le cadre de l'EPP.

## Attentes du ministère pilote de l'évaluation

### 4. Principaux enjeux d'évolution/transformation/réforme de l'action à évaluer :

L'EPP doit permettre de répondre à un double enjeu :

- d'une part, mieux comprendre la place et la contribution de chaque engagement dans la poursuite de l'objectif global visé pour 2025 ;
- d'autre part, identifier les actions les plus porteuses en termes de mobilisation des acteurs et d'impact sur les parcours des bénéficiaires afin de mieux cibler l'intervention publique, voire de la recentrer sur les dispositifs les plus efficaces.

### Principales questions auxquelles devra répondre l'évaluation :

L'EPP s'attachera à répondre à quatre questions principales, déclinées en plusieurs sous-questions évaluatives :

- **Question préalable : quel est le poids des stéréotypes et des représentations dans les difficultés de développement de la mixité professionnelle ?**
  - ✓ Quels sont les ressorts, individuels et collectifs, qui freinent l'acceptation et le développement de la mixité dans les métiers ?
  - ✓ Quelles sont les principales disparités entre secteurs / filières d'enseignement / catégories socio-professionnelles ?
  - ✓ Comment lutter efficacement contre ces freins structurels ?
- **Question 1 : Quel est l'état d'avancement et le bilan des premiers résultats des 7 engagements pour la mixité ?**
  - ✓ Comment se déclinent les 7 engagements ?
  - ✓ En quoi les objectifs associés à ces engagements contribuent-ils à répondre aux enjeux de mixité ainsi qu'aux autres enjeux : égalité professionnelle, etc. ?
  - ✓ Quels sont les moyens (humains, techniques et financiers) dévolus à chaque engagement ? Sont-ils cohérents avec les objectifs poursuivis ?
  - ✓ Quel est l'état d'avancement des actions relatives à chaque engagement (achevées, en cours de construction, ponctuelles...) ?
  - ✓ Quels sont les freins et les leviers à la mise en œuvre de ces actions ?
  - ✓ Par rapport à ces freins et leviers, quelles sont les actions à prioriser à court-terme ?
- **Question 2 : Quel sont plus spécifiquement les résultats et les impacts observés des actions relatives à l'orientation et l'insertion/ré-insertion professionnelle ?**
  - ✓ Quel retour d'expérience des dispositifs de mentoring et de marrainage, en particulier au sein des entreprises ?
  - ✓ Quel est leur perception par les publics visés ?
  - ✓ A quel moment la mise en place de ce type d'actions est-elle la plus efficace ?
  - ✓ Quels sont les avantages et les inconvénients des actions collectives ? Des actions individuelles ?
  - ✓ Comment améliorer la prise en compte de l'égalité filles/garçons dans les filières d'éducation et de formation ?
  - ✓ Faut-il privilégier un fléchage sur des métiers ou une ouverture vers le champ des possibles ?
  - ✓ Plus spécifiquement, quels sont les effets de ce type de dispositifs sur les trajectoires des jeunes ?
  - ✓ Les actions d'insertion et de réinsertion inscrites dans le cadre de la convention conclue avec Pôle Emploi sont-elles à même d'atteindre les objectifs poursuivis ?
  - ✓ Dans quelle mesure les actions auprès de Pôle emploi et des missions locales ont-elles contribué à modifier les perceptions et les pratiques des agents/conseillers ?
  - ✓ Répondent-elles aux besoins des bénéficiaires ?
- **Question 3 : Dans quelle mesure le plan et la plateforme ont-ils permis de favoriser la mobilisation des partenaires et la mise en cohérence de leurs interventions ?**
  - ✓ Le plan et ses différentes déclinaisons sectorielles constituent-t-il une référence pour les différents acteurs engagés dans la mixité ?
  - ✓ La plateforme facilite-t-elle la mise en visibilité et la mise en synergie des interventions de l'ensemble des acteurs ?
  - ✓ Les bonnes pratiques et les actions exemplaires sont-elles mieux connues et davantage partagées ?

Globalement, cette évaluation visera à améliorer l'action publique en termes :

- d'utilité, de pertinence : x
- d'efficacité, de service rendu : x
- d'efficacité, de coûts :
- de cohérence, de gouvernance : x

### 5. Suites de l'évaluation visées (révision des objectifs de la politique, alimentation d'un projet de loi ou PLF/PLFSS, réorganisation, expérimentations...) et échéances :

L'EPP doit permettre d'identifier les leviers d'action stratégiques susceptibles de générer des effets de masse en vue d'atteindre les objectifs de mixité visés pour 2025. Les propositions de l'EPP seront déclinées à travers un plan d'action renforçant et

complétant les modalités de mise en œuvre des engagements les plus porteurs en faveur de la mixité, avec un calendrier affiné.

**6. Profil possible/envisagé de l'équipe d'évaluation (évaluateurs internes au ministère, inspection(s), personnalité qualifiée, chercheur/universitaire, prestataire privé...) :**

L'évaluation sera confiée à une équipe mixte composée des membres de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et des membres de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), appuyée sur le plan méthodologique par les services statistiques des ministères concernés (DARES). Cette équipe pourrait être complétée de façon pertinente par l'intervention d'un chercheur/universitaire ou un consultant spécialisé dans la mesure où la première et la seconde partie de l'évaluation mobilisent potentiellement des compétences de deux ordres (analyse de la construction de la politique et de sa mise en œuvre pour la première, analyse d'impact pour la seconde) et qui pourraient tout à fait être confiées à plusieurs types d'intervenants.

**7. Modalités de consultation des parties prenantes envisagées**

Dans l'esprit des principes propres aux EPP MAP (association des parties prenantes, consultation des bénéficiaires) l'équipe d'évaluation pourra s'appuyer sur le SGMAP pour la réalisation d'enquêtes auprès des publics cibles de la politique évaluée et/ou la conduite de travaux nécessitant une expertise particulière.

En outre, la thématique de l'EPP se prête à l'organisation d'une consultation sous la forme d'un débat public. Ce dernier pourrait permettre de partager et d'enrichir le diagnostic et préparer la production de scénarios alternatifs. En particulier, le recours, avec l'aide des équipes du SGMAP, à une démarche participative de type atelier ou panel citoyens permettant de croiser les points de vue de citoyens ordinaires formés sur les enjeux de la mixité professionnelle, pourrait faire remonter des propositions pertinentes sur les leviers d'action à activer pour faire évoluer les représentations et les stéréotypes.

Ces démarches sont à préciser en phase de cadrage opérationnel et d'établissement du cahier des charges.

### Principaux risques

**8. Principaux risques liés au jeu des acteurs (soutiens/opposants), aux suites de l'évaluation, au calendrier, etc. :**

Pas de risque particulier identifié dans la conduite de l'évaluation. Comme l'a montré l'année 2014 (« année de la mixité »), l'enjeu de la politique est largement partagé et les différents acteurs concernés sont bien mobilisés.

L'horizon à long-terme des objectifs poursuivis (2025) n'impose pas non plus de contrainte au niveau du calendrier de mise en œuvre de cette évaluation.

**9. Évolutions, projets parallèles ou travaux en cours ou prévus (réorganisation, projet de loi, études, consultations, assises...) susceptibles d'avoir un impact sur l'action évaluée ou sur le déroulement des travaux d'évaluation :**

L'évaluation doit pouvoir s'articuler aux travaux suivants, achevés ou à venir :

- L'évaluation des « Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle » (12 régions) comprenant un volet d'évaluation spécifique sur l'évolution des notes des élèves filles et garçons qui ont été sensibilisés aux disciplines scientifiques ;
- L'étude en cours du MENESR sur un dispositif de mentorat confiée à l'IPP.